

Discours de Pierre Maille, Président du Conseil général du Finistère Réunion de présentation du budget aux partenaires – 8 février 2010

Mesdames, Messieurs,

J'ai souhaité vous réunir, vous les partenaires du Conseil général, dans votre diversité, institutions, collectivités, associations, acteurs économiques, pour un échange d'informations autour du contexte budgétaire 2010 et des évolutions des finances locales pour les années à venir.

Plusieurs d'entre vous se sont inquiétés à l'annonce de cette réunion, se demandant si j'allais annoncer la suppression ou la réduction de la subvention ou de l'aide qu'ils sollicitaient auprès du Conseil général. Là n'est pas mon intention.

Il est vrai que les informations parues dans les media sur la situation des finances des Départements, les déclarations de mes collègues présidents, les mesures drastiques décidées ici ou là, ne sont pas très rassurantes !

Ce soir je veux surtout expliquer pourquoi nos équilibres budgétaires sont de plus en plus difficiles à atteindre, indiquer les mesures que nous devons prendre et réfléchir collectivement et publiquement afin d'organiser les transitions et les accompagnements nécessaires au maintien des initiatives et des dynamiques en Finistère.

Je suis heureux de constater que vous êtes très nombreux, même pour un sujet qui peut paraître complexe et difficile. Je vous remercie de votre présence car la démocratie a besoin de transparence et de vérité sur l'action publique ; elle a besoin des échanges qui permettent de connaître chaque point de vue pour éclairer les décisions et en comprendre les motivations.

Le contexte.

J'identifie 3 effets majeurs qui se conjuguent :

En premier lieu **la crise économique** qui se prolonge. Elle réduit nos recettes, les droits de mutation ont fortement diminué depuis 2008 ; elle aggrave les difficultés sociales et donc impose des efforts de solidarité plus importants pour faciliter l'insertion, pour financer les allocations RSA, pour aider les familles.

Ensuite, **l'allongement de la durée de la vie**, qui entraîne l'augmentation des besoins liés au maintien à domicile, à la construction de nouvelles places en établissement d'hébergement, au financement de la dépendance ou à la compensation du handicap.

Enfin **les réformes** en cours : la suppression de la taxe professionnelle remplacée par une dotation de l'Etat, nous prive de la progression de cet impôt et nous enlève la possibilité d'en faire évoluer le taux. Il en sera de même pour la taxe d'habitation dès 2011.

Surtout, le gouvernement affiche clairement la volonté de contraindre les collectivités locales à réduire leurs dépenses : la conférence des finances publiques du 28 janvier, comme le programme de stabilité transmis à l'Union Européenne le 2 février, fixent l'objectif de limiter la progression de nos dépenses à 0,9% par an.

J'y ai trouvé une phrase qui ne manque pas de saveur quand on connaît le déficit du budget de l'Etat : « l'expérience acquise par l'Etat dans la maîtrise de ses dépenses peut bénéficier aux collectivités locales » !

Il faut rappeler d'une part, que nos collectivités votent toujours des budgets en équilibre et contrairement à l'Etat n'empruntent pas pour financer leurs fins de mois. L'emprunt ne sert qu'à réaliser des équipements dont la durée de vie justifie qu'ils soient financés par plusieurs générations d'usagers contribuables.

Il faut rappeler d'autre part, que nos dépenses ne sont pas toutes maîtrisables : notre assemblée ne décide ni du nombre de personnes âgées dépendantes, ni du nombre d'allocataires du RSA, ni du nombre d'enfants qui nous sont confiés par décision des juges. La progression des dépenses à caractère social a été de presque 8% par an en moyenne depuis 2004.

Le fonctionnement du Conseil général du Finistère : des évolutions fortes.

Sans remonter aux débuts du mouvement de décentralisation en 1982, le Conseil général a connu de fortes évolutions au cours des 10 dernières années : passage aux 35h, création de l'APA, loi sur le handicap et création de la MDPH, transferts de personnels et des missions d'entretien et de restauration des collèges, transfert des personnels des parcs de la DDE, réforme de la protection de l'enfance, réforme de la protection des majeurs vulnérables, passage du RMI au RSA,... Il n'est pas étonnant que nos effectifs et notre masse salariale aient fortement progressé, et le coût de ces personnels n'est pas équivalent au remboursement que nous reverse l'Etat.

Nous veillons à adapter en permanence l'organisation et les moyens des services, aucun emploi nouveau n'est créé sinon par redéploiement, de nouvelles règles sont fixées pour le remplacement des agents absents.

Dans le cadre de la mise en œuvre de notre Agenda 21, sont menées des diagnostics sur tous nos bâtiments pour réduire les consommations d'eau et d'énergie, chaque fois que possible la visioconférence remplace des déplacements, d'une façon générale, d'année en année, nos coûts de fonctionnement diminuent.

La révision systématique de nos politiques s'accompagne de la définition d'objectifs et si possible d'indicateurs permettant de suivre et d'évaluer les résultats de nos actions.

Nos partenaires.

Ils sont divers, nos relations avec eux ont des formes différentes, mais tous sont indispensables à la vie sociale et économique du Finistère.

Avec les communes et intercommunalités, nous intervenons le plus souvent sous la forme de subvention d'équipement. En fonction des décisions qui seront adoptées par le Parlement pour la réforme de nos institutions, nous adapterons le niveau et les thèmes de nos aides. Les engagements déjà pris seront respectés.

Les associations sont nombreuses et interviennent dans des domaines très variés. Nous leur apportons une subvention, traduction d'un partenariat, ou nous passons une commande publique pour une prestation de services. Souvent des emplois sont engagés, les actions servent la cohésion sociale, apportent un service aux familles, renforcent l'attractivité de notre département...

Nous témoignons de cette façon la reconnaissance ou la confiance apportées aux associations. De plus, l'innovation sociale, de nouvelles réponses aux besoins sociaux naissent souvent dans ces partenariats et expérimentent et préfigurent parfois les futures politiques publiques.

Il nous faut examiner rapidement de manière différenciée, en fonction de la nature et du niveau de nos partenariats, comment envisager l'impact de nos contraintes dans le respect des conventions signées. Les réponses ne seront pas identiques pour les

grosses associations gestionnaires d'établissement d'hébergement, les associations d'aide à domicile, des fédérations sportives ou des associations culturelles.

Les paramètres à prendre en compte seront le niveau de service rendu, éventuellement redéfini, l'emploi, les résultats de l'évaluation des actions.

Les acteurs économiques sont également concernés. Notre niveau d'investissement, le niveau de services en matière de transports publics, nos achats..., ont un impact sur l'activité des entreprises. Elles doivent en être informées suffisamment tôt et nous devons rechercher ensemble les modalités du meilleur rapport entre le service et son coût.

Impôt, tarif, niveau de service.

Vous l'avez compris, je ne veux pas ici faire du catastrophisme, ni rejeter sur d'autres la responsabilité des difficultés que je vous ai rapidement exposées, ni dénoncer systématiquement la politique du gouvernement.

Je veux que chacun réfléchisse aux mécanismes qui maintiennent la cohésion sociale. Au moment où l'on s'interroge sur les liens qui peuvent unir les citoyens à leur pays, il est important de savoir le niveau de service que l'on souhaite. Il est tout aussi important de décider de son financement : quelle part doit être prise en charge par l'impôt et donc la solidarité collective, quelle part doit être payée par le tarif et donc par l'utilisateur ?

Je veux conserver la maîtrise de nos choix, de nos priorités. Sinon à quoi bon se présenter devant les électeurs ?

Je veux partager avec vous un regard lucide sur des évolutions en marche. Nous pourrions partager ensemble les objectifs et ainsi aménager les transitions nécessaires pour préserver ce capital d'initiatives et de solidarités que vous représentez.

Pierre Maille

« Seul le prononcé fait foi »